

Pour la dernière année avant les changements liés au PPCR les passages au 7^{ème} et 9^{ème} échelon se faisaient sur la moyenne de notes pédagogiques et administratives.

Notre déclaration liminaire portait sur la situation de l'académie avec les suppressions de poste et l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Nous avons également des questions sur la classification des collègues lors de la nouvelle campagne avec le système d'évaluation par compétences ainsi que sur les critères de passage à la hors classe.

Elle est à lire à la suite de ce bilan

Pour le passage au 7^{ème} échelon nous avons 6.3 possibilités donc 6 promus.

Pour le passage au 9^{ème} nous avons 11.4 possibilités donc 11 promus

Le reste pour l'académie de 0.7 semble être perdu malgré notre demande et comme cela semble s'être fait dans d'autre académie de le reporter sur le 9^{ème} pour un promotion complémentaire.

Concernant le classement des collègues dans la nouvelle évaluation pour le passage accéléré au 7^{ème} et 9^{ème} les services ne sont pas encore en mesure de communiquer mais cela devrait se faire à la rentrée et notre avis devrait être pris en compte.

Par contre aucun cadrage national n'étant paru, la réflexion académique sur le passage à la hors classe n'a pas encore pu avoir lieu.

Déclaration des élus du SNEP-FSU CAPA Avancement des professeurs d'EPS

Jeudi 15 Février 2018

Madame le Recteur,

La situation que nous vivons actuellement en tant que professeurs d'EPS est compliquée. Nous luttons activement ces derniers temps contre des DHG 2018 insuffisantes qui mettent à mal les conditions d'accueil des élèves notamment en Collège et en LP.

Les lycées, trop occupés à préparer une réforme lourde des filières et du bac sont préservés... Jusque quand ?

On le sait bien, ces sujets font référence à des choix de politique générale, mais la CAPA est pour nous l'une des seules institutions qui nous permettent encore de faire état de la réalité dans les établissements scolaires. Même si ça n'est pas le sujet du jour, nous savons compter sur vous pour entendre l'ensemble de nos revendications.

Nous en arrivons à l'avancement d'échelon des professeurs d'EPS qui est une de nos préoccupations majeures puisqu'elle touche directement les collègues sur leur évolution de carrière.

Après analyse des documents, nous faisons toujours le même constat : définir par avance des quotas de collègues avançant plus rapidement est perçu comme injuste par une grande partie des collègues.

La mise en place du PPCR qui a réduit cette injustice ne permet pas d'accéder intégralement, à une requête que nous faisons depuis plusieurs années : un avancement unique pour tous, au meilleur rythme.

La nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire proposées par le ministère constituent une revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les enseignants qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un pas que nous avons acté positivement. Le report d'un an de la suite du processus PPCR est un pied de nez à la profession déjà défiante à l'égard de son administration.

Le gel du point d'indice et le rétablissement d'une journée de carence finissent d'achever leurs espoirs d'une réelle considération de leur profession.

La revalorisation salariale revendiquée par les personnels est nécessaire pour rendre plus attractive notre profession.

Des éclaircissements doivent encore être apportés, notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation permettant de faire avancer 30% de collègues au moment des 2 accélérateurs de carrière prévus pour le passage au 6^{ème} et 8^{ème} échelon. Comment le classement des collègues va-t-il se faire lorsque nous aurons dépassé le stade des notes pédagogiques ?

Il en est de même pour le passage à la hors classe. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les modalités qui permettront de faire passer les collègues à ce grade.

Nous souhaiterions enfin aborder l'utilisation des reliquats de chaque échelon pour promouvoir davantage de collègues.

Nous devons pour terminer rappeler le mandat très clair qui nous a été donné voici 3 ans par nos collègues à 88,5% des suffrages exprimés : celui de la même règle pour tous, de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière, accessible et atteinte pour tous. Nous sommes les garants du droit de chacune et chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et de tous. Soyez persuadée, Madame le Recteur, que nous ne faillirons pas au mandat qui nous a été confié et que nous avons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.

Les commissaires paritaires élus sur la liste du SNEP-FSU.